

## Utilisation des extincteurs portatifs

Le fonctionnement d'un extincteur est relativement simple, il vous suffit de suivre les instructions suivantes :

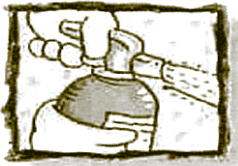
1. Prenez l'extincteur et retirez la goupille de sécurité.



2. Alignez la lance de votre extincteur vers la base du feu.



3. Pressez la poignée de manœuvre pour décharger l'agent extincteur.



4. Balayez la base du feu de gauche à droite et approchez prudemment jusqu'à ce que le feu soit éteint.



## Restez prudent !

Pour votre sécurité et celle de vos employés, assurez-vous que tous ont reçu une formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs.

Il est important de suivre la démarche suivante lors d'un début d'incendie :

- Déclencher l'alarme incendie ;
- Aviser les pompiers (9-1-1) ;
- Procéder à l'évacuation du bâtiment ;
- Si l'on tente d'éteindre un début d'incendie avec un extincteur portatif, s'assurer de ne pas être exposé aux flammes ni à la fumée de combustion.

Il vaut mieux abandonner la bataille que de risquer sa vie. Les pompiers, à leur arrivée, feront leur travail.



## Entraide de la sécurité incendie des Basses-Laurentides

Pour plus de renseignements sur la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la Sécurité incendie de votre municipalité.

### Sources

Ministère de la Sécurité publique

[www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie)

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » [www.apsam.com](http://www.apsam.com)

## L'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS PORTATIFS



LA PRÉVENTION INCENDIE,  
EMBARQUEZ-VOUS ?



Blainville  
Inspirante



Boisbriand



ROSEMÈRE



VILLE DE  
SAINT-JÉRÔME



VILLE DE DEUX-MONTAGNES



Ville de LORRAINE  
*'Une ville différente!'*



VILLE DE  
MIRABEL



Ville de  
SAINT-EUSTACHE



SAINTÉ-THÉRÈSE  
Ville d'arts, de culture et de savoir



Ville de  
Ste-Anne-des-Plaines



SAINTÉ-MARTHE  
sur-Le-Lac



## Dans vos bâtiments

Dans tout bâtiment où un extincteur portatif est requis par le Code de construction du Québec ou un règlement municipal, la norme NFPA N° 10 vous guidera dans le choix des extincteurs, leur installation et leur entretien.

Pour choisir vos extincteurs portatifs, toujours tenir compte :

- Du risque d'incendie pour déterminer la classe de l'extincteur ;
- De la superficie de votre bâtiment pour déterminer le nombre et l'emplacement des extincteurs.

## Lors de la vérification mensuelle, assurez-vous que :

- L'extincteur approprié est au bon endroit ;
- Rien ne gêne l'accessibilité et la visibilité de l'extincteur ;
- Les instructions d'utilisation sont lisibles ;
- Le sceau et la goupille sont bien en place ;
- L'aiguille du manomètre est bien dans la plage verte ;
- Aucun dommage ou trace de corrosion ne sont apparents ;
- Le tuyau d'évacuation n'est pas obstrué ou endommagé ;
- La carte d'inspection est en place et à jour ;
- La fiche signalétique (SIMDUT) et son étiquette sont en place.

## Les classes de feux

- A** Feux de combustibles solides (papier, tissu, bois)
- B** Feux de combustibles liquides et gaz inflammables (graisse, huile, peinture, solvant)
- C** Feux d'équipements électriques sous tension (appareils électriques, fils électriques, panneaux électriques)
- D** Feux de métaux (magnésium, aluminium)
- K** Feux de combustibles liquides pour les cuisines commerciales (huiles et graisses végétales ou animales)



## Différents types d'extincteurs

1. Extincteur à eau : A
2. Extincteur à eau distillée : A, C
3. Extincteur à poudre chimique : ABC ou BC
4. Extincteur à mousse : B, C
5. Extincteur au CO<sup>2</sup> (gaz carbonique) : B, C
6. Extincteur à sable sec et autres : D
7. Extincteur à liquide chimique : K



Sable sec  
(D)

Eau  
(A)

Poudre chimique  
(ABC) (BC)

CO<sup>2</sup>  
(BC)

## Rappelez-vous que :

- Une fois par mois, l'extincteur doit être renversé et secoué pour éviter que la poudre qu'il contient devienne compacte ;
- Dès qu'un extincteur a été utilisé, même partiellement, il doit être rechargé ;
- Lorsque vous constatez qu'un extincteur est endommagé, que la jauge indique une pression trop forte ou trop faible ou encore que la goupille est manquante, faites-le vérifier par une firme spécialisée.

## Fréquence de l'inspection, de la recharge et des tests hydrostatiques d'un extincteur portatif

	Eau sous pression A	Poudre chimique ABC	CO <sup>2</sup> – Gaz carbonique ABC
Inspection	1 an	1 an	1 an
Recharge	5 ans	6 ans	5 ans
Test hydrostatique	5 ans	12 ans	5 ans

